



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 08 novembre 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation territoriale de
SARREGUEMINES

Monsieur le Maire
de la Commune de Petit-Réderching
3, rue de la Mairie
57410 PETIT-REDERCHING

Affaire suivie par Pascal RIDGEN

pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

03 87 28 30 80

Objet : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales
du lotissement " A l'Orée des Champs " à Petit-Réderching

Accord immédiat

P.J : 1 dossier DLE + Fiche descriptive du IOTA
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Gestion des eaux pluviales du lotissement " A l'Orée des Champs "**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 31 octobre 2018 ;
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2018-00477
- Dossier réalisé par : Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les date de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- Bureau d'études BEREST
8, rue du Luxembourg
ZI Maisons Rouges
57370 PHALSBOURG

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau



Valérie ANTOINE-POTIER